

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : le 16 novembre 2009

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2009

*L'an deux mille neuf et le 23 novembre à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GUITART Henri***

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Délégués suppléants : MM. AIRAUDI Evelyne, BROCC Robert, CLAVERE Roger, GOZE Etienne

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2009

Vote : POUR à l'unanimité

2) DEMANDE D'AGREMENT PR A LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE.

Cette demande concerne quatre sentiers du territoire intercommunal :

- les gorges du Cady
- les crêtes de l'Alzina
- le tour du Cogollo
- centre équestre – tour de Badebanys

Monsieur CHANONIER rend compte de son entrevue avec le Comité Départemental pour les chemins de randonnées et présente un plan concernant les parcours retenus. Les mairies doivent éventuellement transmettre les conventions de passage (privé) relatives aux itinéraires définis. Les dossiers devraient être prêts pour le 15 décembre. Ces agréments permettront notamment l'inscription de ces quatre sentiers dans le guide de randonnée édité par la Fédération Française de Randonnée.

Vote : POUR à l'unanimité

3) ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CASEFABRE AU SPANC 66

Le Président rappelle que lorsqu'une commune demande à adhérer au SPANC66, il convient de voter son approbation. Une modification statutaire en cours permettra au Conseil Syndical du SPANC d'approuver une adhésion à la majorité qualifiée, sans obliger les adhérents à délibérer.

Vote : POUR à l'unanimité

4) PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2010 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDEL

Il est proposé de solliciter une subvention du SYDEL pour la tranche de travaux à réaliser sur 2010 d'un montant de 40 000 €.

Vote : POUR à l'unanimité

5) MODULATION DU VERSEMENT DES PRIMES ET INDEMNITÉS (SAUF NBI) VERSÉES AU PERSONNEL : retenue de 1/30^e par jour d'absence pour maladie ordinaire ou grève.

Cette mesure sera applicable dès le 1^{er} janvier 2010. MM CASES Juliette et PIQUEMAL estiment cette décision discriminatoire pour les agents malades. Le Président explique qu'il n'y a rien de discriminatoire, compte tenu que les primes versées sont liées à l'activité réelle de l'agent, donc de sa

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du service de déneigement

Les consignes vont être distribuées au public dans les boîtes aux lettres. Le Président explique l'organisation des services techniques intercommunaux et municipaux. La sableuse va être livrée.

- Enquête sur les attentes du public quant à l'accès aux piscines couverte et découverte.

Il convient de prendre en compte les différents avis du public afin de pouvoir organiser au mieux le fonctionnement de la piscine.

- Lecture par le Président d'un courrier reçu de Mme le Maire de CASTEIL

Dans ce courrier, M. GUITART est accusé d'avoir insulté MM. PIQUEMAL et VERGES lors d'un rendez-vous de chantier au captage. P. PIQUEMAL confirme que l'insulte reprochée est le mot de « connard ». M. GUITART considère que ce mot n'est pas une véritable « insulte » si on le replace dans le contexte où il a été dit. Le Président pense que certains propos diffamatoires tenus publiquement sont bien plus graves que des « gros mots » dits sur la colère, surtout quand cette colère est justifiée par les éléments suivants :

- depuis plus d'un an les élus de CASTEIL sont en constante opposition dans le conseil communautaire sur tous les dossiers importants : ils n'ont pas voté le budget AEP 2009 et ont refusé de voter le transfert de la piscine à la communauté de communes ;

- Mme CASES ne peut nier ses tentatives auprès des élus de Corneilla « *pour me virer de ma fonction de Président* » ;

- Avant même que le président et le conseil communautaire en aient été informés, partout se disait sur le territoire que Casteil souhaitait quitter la communauté de communes « Canigou Val Cady » pour rejoindre celle du Conflent.

- Les élus de Vernet les Bains, et à commencer par Mme le Maire, ont été traités de « voleurs et magouilleurs » par M. VERGES, au sujet du dossier du Casino (qui au demeurant n'a rien à voir avec la communauté de communes !), alors que ce même conseiller se permet sortir en pleine séance du conseil municipal de Casteil, en évidence sur la table en guise « d'intimidation », une arme blanche...

Au cours du débat, M. Jérôme CASES échange de vifs propos avec M. BOUSIGUE et l'accuse « *d'avoir des intérêts avec la SAUR* ». Entendant ces propos, M. GUITART répond : « *Là, ce que tu dis est grave, très très grave !* ». M. BOUSIGUE ajoute que malheureusement ce n'est pas la première fois et que cela est insupportable.

Mme MARTINETTO intervient pour clore le débat : « *on se croirait dans une école maternelle !* » Elle ne s'explique pas l'attitude des élus de CASTEIL, alors que, tout comme Corneilla de Conflent, Casteil a toujours eu besoin de la commune de Vernet les Bains et que depuis plus de 30 ans les trois communes avaient toujours travaillé ensemble, solidaires des problèmes des uns ou des autres.

La séance est levée à 19H30.

**Le Président,
Henri GUITART**

**La secrétaire de séance,
Claudette MARTINETTO**